

Les crédits

ce qui donnerait ainsi l'occasion aux seuls riches d'être représentés dans ce Parlement.

[Traduction]

Des modifications sont-elles nécessaires? Oui. Allons-nous en apporter? Oui. Les députés devraient-ils être moins rétribués? Non. Ils devraient recevoir un salaire convenable pour le travail qu'ils doivent effectuer. Je ne regrette pas de travailler fort pour mes électeurs. Ils me paient bien pour que je le fasse.

Dans le document intitulé *Pour la création d'emplois Pour la relance économique*, nous nous sommes engagés à modifier le régime et nous allons le faire. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot «reflète» et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'engagement pris dans le document intitulé *Pour la création d'emplois Pour la relance économique, Le plan d'action libéral pour le Canada.*»

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'informe le whip du gouvernement que je vais me pencher sur la question de la recevabilité de cette proposition d'amendement et que je lui communiquerai ma décision dans quelques minutes.

• (1055)

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'impatience que j'ai écouté le député de Glengarry—Prescott—Russell. Pendant que celui-ci parlait, je me suis souvenu de l'époque où, dans ma jeunesse, j'ai travaillé dans une ferme au coeur de la Colombie-Britannique. Cet été-là, j'étais chargé de nettoyer les écuries. Après avoir écouté le député, il m'a semblé que ses propos ressemblaient fort à ce que je devais sortir des écuries cet été-là.

Je voudrais soulever quelques points. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a déclaré qu'il n'y avait pas plus grand honneur que celui de servir la population. Il a fait allusion à l'ancien premier ministre Diefenbaker. Je tiens à faire ressortir qu'il n'y pas plus grande honte à la Chambre des communes que le régime de retraite des députés dans sa forme actuelle.

Nous pouvons certes servir honorablement la Chambre et la population, mais cette fierté est entachée par l'indécent régime de retraite des députés. Mais le gouvernement refuse de le modifier. Or, il se trouve qu'il avait promis de le faire. Il répète qu'il va faire quelque chose. Quand il était dans l'opposition, le premier ministre a dit qu'il pourrait le faire en un jour. Maintenant, 400 jours plus tard, on se demande combien d'heures durent les journées du gouvernement.

Le député qui vient de parler, et je le dirai aux fins du compte rendu, est à la Chambre depuis 10 ans. Sauf erreur, et donnons-lui le bénéfice du doute, il a sans doute versé quelque 75 000 \$ au régime de retraite, soit 7 500 \$ par année en moyenne; s'il prenait sa retraite demain, et que l'on consigne cela au compte rendu pour que toute la population le sache, il toucherait 2 152 672 \$ sur un investissement de 75 000 \$. C'est un vrai pactole! Ce n'est pas étonnant que les libéraux ne veuillent pas toucher au régime de retraite.

Le député a fait allusion à la coalition nationale des citoyens. Il a déclaré que les Canadiens étaient vulnérables aux grosses annonces méchantes et plutôt méprisantes dont s'était servie la coalition pour exposer ce régime de retraite. Ce qui rend les Canadiens encore plus vulnérables, ce sont plutôt les prélèvements d'argent que le gouvernement doit constamment effectuer pour payer tout ça. Voilà ce qui rend les Canadiens vraiment vulnérables.

Voyons donc ce qu'il en est de la pratique du cumul de pension et de traitement. Évidemment, le député d'en face est resté très nébuleux à propos de ce que la population canadienne pense du cumul de pension et de traitement. Il ne faut pas s'en étonner. L'actuel gouvernement a l'habitude de ne pas écouter les Canadiens. Ceux-ci détestent le cumul de pension et de traitement, cette pratique qui fait que quelqu'un qui a siégé à la Chambre des communes pendant six, dix ou quinze ans touche un traitement décent de député, tout restant admissible à ces fabuleuses prestations de retraite.

Eh oui! Ces gens touchent des prestations de retraite. Ainsi, le député a siégé ici pendant dix ans, ce qui lui accorde le droit de toucher 33 540 \$ par an, à compter du mois prochain. Supposons que le député prenne sa retraite et que ses collègues libéraux restent au pouvoir. Il est nommé à un poste-clé. Il est rémunéré par le gouvernement qu'il vient de quitter, c'est-à-dire qu'il touche 33 540 \$ par an, et, en plus, il a droit au traitement que prévoit son nouveau poste.

Voilà donc ce que c'est que le cumul de pension et de traitement. Expliquons clairement ce que les Canadiens pensent de cette pratique.

• (1100)

Je suis persuadé que nous n'allons pas nous ennuyer aujourd'hui avec un pareil sujet. J'encourage les libéraux à s'exprimer en grand nombre, même si leur cause est indéfendable. Je suis persuadé que, d'ici la fin de la journée, les gens d'en face vont en dire des vertes et des pas mûres, qui ressembleront fort à ce que j'ai déjà dû sortir des écuries.

M. Boudria: Madame la Présidente, je vais essayer d'être poli avec le député, malgré ce qu'il vient de dire. Je ne pense pas que ses questions soient sans importance, des choses «vertes et pas mûres». Il a le droit de poser les questions qu'il lui plaît, peu importe ce que j'en pense personnellement.

Il veut savoir si j'ai versé environ 75 000 \$ en capital au régime de retraite des députés. C'est probablement le cas. Je n'en sais rien. Je n'ai jamais fait le compte. On peut toutefois le savoir en téléphonant au bureau du contrôleur. C'est possible.

Toutefois, il ne tiendrait pas compte, ici, des intérêts courus sur ce capital. En se fondant uniquement sur le taux de base quinquennal du certificat de placement garanti, on en arriverait aujourd'hui avec ces 75 000 \$, en supposant qu'il s'agisse là du montant exact, à quelque chose comme 150 000 \$ ou 200 000 \$. S'il était investi dans un certificat de placement garanti, ce montant rapporterait probablement 15 000 \$ ou 12 000 \$ par an, ou quelque chose du genre. Là n'est pas la question.